



ARRETE

**Portant fermeture
De la route du château d'Eau
Pour le Salon du dessin de
presse et d'humour**

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'Instruction interministérielle sur la voirie routière, livre I, 8^{ème} partie, signalisation des routes
Vu la demande présentée par le salon de presse et d'humour de Saint-Just-le-Martel en date du 11 septembre 2024 par laquelle elle demande l'autorisation de fermer une partie de la route du Château d'eau et le parking de l'Espace Loup, le vendredi 27 septembre 2024 pour l'inauguration du 43^{ème} salon international de la caricature et du dessin de presse et d'humour.

ARRETE

Article 1 :

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande :

- fermeture de la route du Château d'Eau à l'entrée du bourg (angle de la rue Tim) jusqu'au rond-point situé rue de la Mairie (sauf pour les riverains).
- fermeture du parking de l'Espace Loup pendant l'installation, la durée du salon et l'enlèvement des chapiteaux.

Article 2 : Un itinéraire de déviation sera mis en place par le pétitionnaire et indiqué par des panneaux de direction placés aux intersections :

Sur la route du Château d'Eau (direction Le Bourg) à l'intersection avec l'avenue du Général de Gaulle :

- 1 - «Rue Barrée»
- 2 - déviation par l'avenue du Général de Gaulle

Sur la rue de la Mairie
à l'intersection avec l'avenue du Général de Gaulle

- 1 - «Rue Barrée»
- 2 - déviation par l'avenue du Général de Gaulle

Article 3 : **Ampliation**
Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au pétitionnaire
- à la gendarmerie de Saint-Léonard-de-Noblat.
- A la préfecture de Limoges

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Just-le-Martel,
Le 14 septembre 2024

Le Maire,

Joël GARESTIER

